



Le jeudi 8 décembre 2016 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire

Date de la convocation : le 2 décembre 2016 - Nombre de membres en exercice : 28

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Christiane DECANter-CAULLET, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Pierrette MAILLARD, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, M. Pierre BOURGOIS, Mmes Colette GRASER, Marie-France TAILLEFER, MM. Claude LAMARCO, Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mmes Karine BOPPE, Nathalie HERBAUX, MM. Alexandre MEZIERE, Riquier WILLOQUET,

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Danièle PETIT (à Mme Christiane DECANter-CAULLET), M. Jean-Max LEFEBVRE (à M. Pierre BOURGOIS), M. Eric DESREUMAUX (à Mme Anne-Catherine DERVILLE), M. Dominique SERGENT (à M. Alexandre MEZIERE), Mme Dong NGUYEN (à M. Riquier WILLOQUET), Mme Aurélie VERNIER (à M. Patrick DELEBARRE)

Absentes : Mme Martine FOULON, Mme Karine VIENNE épouse DUTOIT

N° 16-4-33

JEUNESSE

Antenne Jeunes

Renouvellement convention P.S.A.L.S.H.

Rapport de M. Eric DESREUMAUX,
Conseiller Municipal Délégué

Par délibération n° 12-1-7 du 02 février 2012, vous avez retenu la proposition de renouveler la convention d'objectifs et de financements nous liant à la CAF dans le cadre du versement de la Prestation de Service d'Accueil de Loisirs.

Cette prestation est versée au regard des présences effectives et son montant forfaitaire est multiplié par le nombre d'heures enfants déclaré auprès des services de la C.A.F. trimestriellement.

Cette convention étant arrivée à son terme, il vous est proposé de la reconduire dans les mêmes termes pour la période du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2020.

Ceci étant exposé, nous vous demandons de nous autoriser à signer cette convention.

Travaux préparatoires
CA du 22 novembre 2016
Commission Générale du 30 novembre 2016



Le Conseil
adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi qu'il en a délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire